

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	13	9

Date de la convocation
29 OCT. 2025
Date d'affichage
29 OCT. 2025

Objet de la Délibération

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune d'ORDAN-LARROQUE (Gers)

Séance du 5 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 10/11/2025

Reçu en préfecture le 10/11/2025

Publié le

ID : 032-213203011-20251105-202530VOIRIE-DE

Berger Levraud

L'an deux mille vingt-cinq et le 5 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ORDAN-LARROQUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Marie-Line EVERLET, Maire.

Présents : Mme Patricia BRUNET POTENTI, M Helder DA CRUZ, Mme Maryse DARNAUD, M Cédric FONTAN, Mme Estelle GOURIER, Mme Martine GOUZENNE, M Jean-Claude LE MAIRE, Mme Marie-Hélène LEMAITRE,

Absents excusés : M. Jean-Paul BERGES, M Fabien DUPRONT, M Olivier JAQUEMET pouvoirs Patricia BRUNET POTENTI, M Vanneck GASPARINI,

Secrétaire de séance : Mme Maryse DARNAUD

OBJET : Marché voirie 2025

Madame Le Maire expose qu'il s'agit d'attribuer le marché de réfection de voirie pour l'année 2025.

Une consultation a été lancée le 17 juillet 2025 avec réponse au 8 août 2025,
Considérant les deux offres reçues,

Considérant la réunion de la commission d'appel d'offres du 14 août 2025 et l'analyse de celles-ci conformément aux critères émis dans le règlement de consultation,

Madame le Maire propose de prendre une délibération afin de l'autoriser à passer commande auprès de l'entreprise choisie par la CAO, dans la mesure où la proposition de l'entreprise retenue reste égale ou inférieure à l'estimation prévisionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte s'y afférent

Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire

publication

du

Le Maire

 MARIE-D'ORDAN-LARROQUE
 Marie-Line EVERLET